

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

ZEN Capital - Code ISIN Part R: FR0011227214
Société de gestion : OTEA CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif de gestion une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à ESTER Capitalisé +1% avec un niveau de volatilité maximum de 5% et une exposition aux marchés actions voisine de 10%.

La société de gestion cherche à atteindre l'objectif de gestion avec une stratégie peu corrélée à l'évolution des marchés actions des pays membre de l'OCDE sur les petites, moyennes et grandes capitalisations. La stratégie vise à sélectionner des actions à l'achat ou à la vente (ou dérivés sur actions du type « Contract For Differences – CFD » ou « Equity swap ». Le risque systématique de marché sera réduit par des ventes de futures, ou d'autres instruments dérivés simples du type « CFD » ou « Equity swap ». Cependant, l'exposition nette aux marchés actions est comprise entre -10% et 25%.

La stratégie d'investissement est de type « long/short equity ». Elle consiste à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées et un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées. La construction des positions acheteuses s'opère soit par l'achat direct d'actions soit par l'utilisation d'instruments dérivés, négociés de gré à gré ou sur le marché coté, de type swap, CFD (Contract For Difference) ou contrat à terme. L'exposition brute ne pourra pas excéder 200%.

Les décisions d'investissement reposent sur l'analyse croisée des approches suivantes :

- scénario « top down » : approche macro-économique, anticipation des perspectives de croissance des différentes industries et zones géographiques de notre univers, détermination de thématiques d'investissement.
- analyse sectorielle transversale : évolution de la chaîne de valeur, relations sous-traitants, perspectives de concentration, réglementation, situation du cycle.
- approche « bottom-up » fondamentale : analyse des forces et faiblesses des sociétés, positionnement stratégique, qualité des résultats, valorisation.
- analyse des flux : identification du statut boursier de la valeur, rotation sectorielle, critères techniques.

L'allocation en titres vifs « action » variera entre 0% et 100% en fonction de l'utilisation des CFD. La proportion de liquidités sera le complément.

Les liquidités sont investies sur des instruments monétaires notamment des OPC (dans la limite de 10%) et des TCN de la catégorie « Investissement » selon la méthodologie de notation de la société de gestion. Les investissements en titres de catégorie « spéculatifs » représentent un maximum de 20%.

Le FCP n'est pas géré en fonction d'un indicateur de référence. Cependant, la performance de la valeur liquidative pourra être comparée, a posteriori, à l'indice ESTER capitalisé +1%.

L'indice Ester est l'acronyme d'Euro Short-Term Rate. C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la BCE. Il est basé sur des données fournies quotidiennement par les banques concernant des opérations en euro, au jour le jour, effectuées sur le marché monétaire.

Réglementation SFDR : Sous l'article 6

FCP de capitalisation

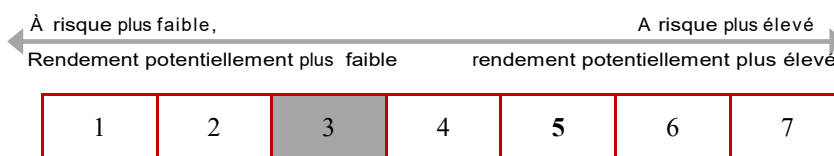
Durée recommandée de placement : Minimum 3 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées le jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 14h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le fonds pourra être exposé à un risque de change qui ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant.

Le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de couvrir ou d'exposer le fonds aux risques de marché. Le risque global de l'OPCVM est calculé par la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Cette classification peut évoluer dans le temps.

Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds est classifié « **catégorie 3** », du fait de la gestion Long/short mises en œuvre sur les marchés actions, et la possibilité de s'exposer également aux marchés obligataires et monétaires.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Les risques de contrepartie
- Les risques liés à l'impact des techniques financières qui visent à utiliser des instruments dérivés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,62 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Cette commission correspond à 20% TTC de la performance, nette de frais, du FCP au-delà de l'ESTER capitalisé (1) + 1.6%. Avec High Water Mark. 0,02% (2)

Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice clos le 31/12/2020.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

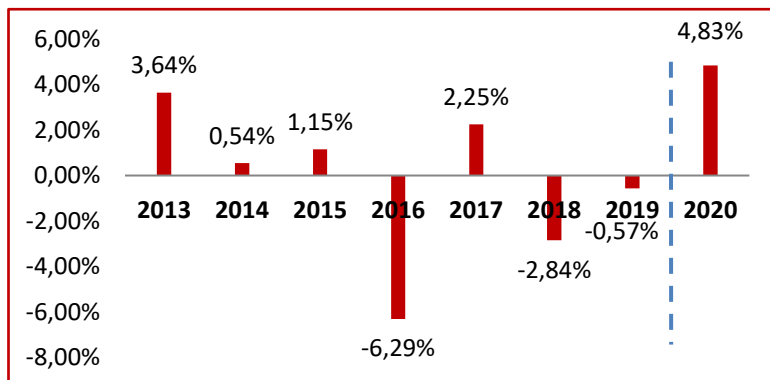
- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez, vous référer aux pages 10 à 12 du prospectus de cet OPCVM.

(1) Depuis le 01/01/2021, le taux interbancaire au jour le jour « ESTER » calculé par la BCE remplace le taux « EONIA ».

(2) La commission de performance de l'année 2020 a toutefois encore été calculée avec le taux EONIA Capitalisé.

PERFORMANCES PASSES



■ Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ La performance de L'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

■ Le fonds a été créé le 06/07/2012.
- La part R a été créée le 06/07/2012.

■ La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'Euro.

■ les performances affichées jusqu'à fin 2019 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité, la stratégie d'investissement ayant été modifiée le 17/01/2020 (césure en pointillés, en bleu, sur le graphe).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK – 1-3 Place Valhubert – 75013 Paris

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'OTE A Capital ou sur le site www.otea-capital.com

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site www.otea-capital.com

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce Fonds peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

La responsabilité d'OTE A Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
OTE A CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/06/2021.